



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas
Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928
Site Internet : www.icj-cij.org

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2012/8

Le 6 février 2012

M. Peter Tomka (Slovaquie) élu président de la Cour internationale de Justice

M. Bernardo Sepúlveda-Amor (Mexique) élu vice-président

LA HAYE, le 6 février 2012. M. Peter Tomka (Slovaquie) a été élu aujourd'hui président de la Cour internationale de Justice (CIJ) par ses pairs. M. Bernardo Sepúlveda-Amor (Mexique) a été élu vice-président. La durée de leurs mandats est de trois ans.

Les biographies de MM. Tomka et Sepúlveda-Amor, qui sont membres de la Cour depuis le 6 février 2003 et le 6 février 2006, respectivement, figurent sur le site de la Cour (www.icj-cij.org) à la rubrique «Membres de la Cour/Membres actuels».

La Cour internationale de Justice, composée de quinze juges, est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies. Elle se prononce sur les différends qui opposent les Etats et donne des avis consultatifs à la demande d'organes et d'institutions des Nations Unies (pour plus de détails, lire aussi ci-dessous). Actuellement, treize affaires sont inscrites au rôle de la Cour.

Comme suite aux élections auxquelles l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies ont procédé le 10 novembre 2011, puis le 13 décembre 2011, en vue de pourvoir cinq sièges qui devaient devenir vacants à compter du 6 février 2012 (voir communiqués de presse n° 2011/34 et n° 2011/39), la composition actuelle de la Cour est la suivante :

- M. Peter Tomka (Slovaquie), président
- M. Bernardo Sepúlveda-Amor (Mexique), vice-président
- MM. Hisashi Owada (Japon)
Ronny Abraham (France)
Kenneth Keith (Nouvelle-Zélande)
Mohamed Bennouna (Maroc)
Leonid Skotnikov (Fédération de Russie)
Antônio Augusto Cançado Trindade (Brésil)
Abdulqawi Ahmed Yusuf (Somalie)
Christopher Greenwood (Royaume-Uni)
- Mmes Xue Hanqin (Chine)
Joan E. Donoghue (Etats-Unis d'Amérique)
- M. Giorgio Gaja (Italie)
- Mme Julia Sebutinde (Ouganda), juges.

Il convient de noter que, à l'heure actuelle, la Cour ne compte que quatorze membres, en conséquence de la démission de M. Awn Shawkat Al-Khasawneh (Jordanie), ancien juge et ancien vice-président de la Cour. Il est rappelé (lire aussi communiqué de presse 2012/1) que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies a fixé au vendredi 27 avril 2012 la date d'élection, par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, du successeur de M. Al-Khasawneh.

Note : Les communiqués de presse de la Cour ne constituent pas des documents officiels.

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). C'est le seul des six organes principaux de l'ONU dont le siège ne soit pas à New York. La Cour a une double mission consistant, premièrement, à régler conformément au droit international les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les Etats (par des arrêts qui ont force obligatoire et sont sans appel pour les parties concernées) et, deuxièmement, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui peuvent lui être soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système dûment autorisées à le faire. La Cour est composée de quinze juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle est assistée par un Greffe, son secrétariat international, dont l'activité revêt, d'une part, un aspect judiciaire et diplomatique et, d'autre part, un aspect administratif. Les langues officielles de la Cour sont le français et l'anglais.

Il convient de ne pas confondre la CIJ, juridiction uniquement ouverte aux Etats (pour la procédure contentieuse) et à certains organes et institutions des Nations Unies (pour la procédure consultative), avec les autres institutions judiciaires, pénales pour la plupart, établies à La Haye et dans sa proche banlieue, comme par exemple le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (ou TPIY, juridiction ad hoc créée par le Conseil de sécurité), la Cour pénale internationale (CPI, la première cour pénale internationale permanente créée par traité, qui n'appartient pas au système des Nations Unies), le Tribunal spécial pour le Liban (ou TSL, organe judiciaire indépendant composé de juges libanais et internationaux), ou encore la Cour permanente d'arbitrage (CPA, institution indépendante créée en 1899).

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)

M. Boris Heim, attaché d'information (+31 (0)70 302 2337)

Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)

Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)